

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5175 - Mercredi 05 Août 2026 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ :

ROHFF lance la construction d'un gymnase à Mbéni



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

11 projets validés pour protéger les îles

LIRE PAGE 6

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

21 Swafar 1447

**Prières aux heures officielles
Du er au 03 Août 2026**

Lever du soleil:

06h 27mn

Coucher du soleil:

18h 01mn

Fadjr : 05h 13mn

Dhouhr : 12h 17mn

Ansr : 15h 16mn

Maghrib : 18h 04mn

Incha : 19h 18mn



FÊTE DU TRÔNE :

Rabat et Moroni ont célébré 27 ans d'alliance renforcée

L'ambassade du Maroc a commémoré jeudi 30 juillet dernier, à Moroni, le vingt-septième anniversaire de l'accession au Trône du Roi Mohammed VI. Une réception officielle qui a illustré la solidité du partenariat historique entre Rabat et Moroni et leur volonté commune d'en approfondir les perspectives stratégiques très prometteuses pour l'avenir.

La capitale s'est mise aux couleurs du Royaume chérifien jeudi dernier. À l'initiative de sa représentation diplomatique, le Maroc a célébré en grande pompe la Fête du Trône. Autour de la cérémonie, plusieurs membres du gouvernement comorien, le Grand Mufti, des officiers supérieurs de l'Armée, des ambassadeurs accrédités aux Comores et de hauts cadres de l'administration ont répondu présents. Représentant le chef de la diplomatie comorienne, la ministre des Transports, Yasmine Hassane Alfeine, a porté le message du gouvernement. Elle a mis en avant une amitié ancienne, forgée par l'histoire et consolidée par des échanges humains constants. L'illustration majeure de ce lien, la formation de générations de cadres comoriens

dans les universités marocaines, devenues un pilier de la coopération et un levier essentiel pour le développement de l'archipel. La ministre a salué le parcours accompli par le Maroc sous le règne de Mohammed VI, évoquant vingt-sept années de réformes profondes. Elle a décrit un Royaume qui a su se hisser au rang de puissance régionale stable, portée par une vision modernisatrice et une diplomatie rayonnante sur le continent. Un modèle qui inspire, selon elle, de nombreux pays africains.

Sur le plan diplomatique, elle a réaffirmé sans ambiguïté la doctrine comorienne concernant le Sahara occidental. Tout en rappelant que Moroni a été le premier État à ouvrir un consulat général dans les provinces du Sud, un geste politique fort traduisant un soutien intangible à l'intégrité territoriale marocaine et à l'initiative d'autonomie proposée par Rabat comme unique issue crédible au différend. « L'Union des Comores tient à réaffirmer ici son attachement constant à la marocanité du Sahara et apporte son soutien total à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc », a-t-elle déclaré devant l'assemblée. Du côté marocain, le ministre plénipoten-



tiaire chargé de la communication et des médias, Abderrahmane El Ouazzani, a présenté la Fête du Trône comme un moment d'évaluation et de fierté nationale. Il a souligné la portée des chantiers stratégiques lancés sous l'impulsion royale et leur impact sur le positionnement du Maroc en Afrique. Le diplomate a noté la coïncidence symbolique de cette célébration, intervenue quelques semaines après le cinquante-et-unième anniversaire de l'indépendance comorienne, marqué par un message de félicita-

tions du Roi Mohammed VI au Président Azali Assoumani et au peuple comorien.

Évoquant l'avenir, il a rappelé que depuis la première commission mixte tenue en 2022, plusieurs accords sectoriels ont été conclus. Le Maroc entend poursuivre son accompagnement en faveur de l'Union des Comores pour bâtir un futur commun fondé sur la paix et la solidarité.

« Le Maroc est devenu un modèle africain de développement multidimensionnel grâce aux trans-

formations stratégiques opérées sous l'impulsion du Roi », a-t-il déclaré, en guise de résumé d'une relation historique tournée vers l'avenir. Le diplomate a dans ce sens réaffirmé la volonté de Rabat de continuer à épauler Moroni et à faire fructifier leur amitié historique, dans l'objectif de bâtir un destin commun placé sous le signe de la paix et de la solidarité.

Hamdi Abdillahi Rahilie

DÉCHETS DANGEREUX :

L'océan Indien cherche une réponse commune

Les Comores, les Maldives, Maurice et les Seychelles ont confronté leurs expériences à Nairobi sur un défi : encadrer les produits chimiques dangereux et les déchets toxiques. Dans le cadre du projet GEF-ISLANDS océan Indien, les quatre pays veulent accélérer les solutions avant la clôture en 2027.

Les produits chimiques dangereux et les déchets toxiques, tels que les plastiques, les huiles usagées, les véhicules hors d'usage, les déchets électroniques, les batteries et les déchets biomédicaux, représentent un défi majeur pour les petits États

insulaires en développement. En cas de mauvaise gestion, ces déchets peuvent libérer des substances chimiques dangereuses, notamment des polluants organiques persistants (POPs) et d'autres composés toxiques, présentant des risques importants pour les écosystèmes marins, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé humaine. Soutenir les Comores, les Maldives, Maurice et les Seychelles dans la mise en place de systèmes de gestion durable de ces déchets est au cœur du projet ISLANDS, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

C'est dans ce cadre que les parties prenantes se sont réunies à l'occasion de la réunion annuelle du projet ISLANDS Océan Indien, organisée le 24 juillet à Nairobi, au Kenya.

Plus de trente participants ont pris part aux travaux, y compris des représentants nationaux responsables du PNUD, de la Commission de l'océan Indien (COI), du FEM, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de Business Mauritius étaient également présents. Déployé de 2023 à 2027, GEF-ISLANDS océan Indien dispose de 13,4 millions de dollars. Au centre des discussions : renforcement de la gestion des déchets toxiques, accès à des traitements

adaptés, optimisation du transport et de la valorisation, et place du secteur privé dans la transition vers l'économie circulaire. Le projet mise sur politiques publiques, capacités nationales et sensibilisation pour réduire les risques, préserver les écosystèmes et promouvoir une économie circulaire inclusive et non toxique. La coopération régionale est incontournable. « La gestion sûre des produits chimiques et des déchets dangereux ne s'arrête pas aux frontières nationales », a rappelé Anfani Msoili, chef du département Environnement et changement climatique de la COI. La COI veut favoriser le partage des connaissances et créer une plateforme sur l'économie circulaire. Place importante au secteur privé.

Pour Amandine de Rosnay, responsable développement durable et croissance inclusive à Business Mauritius, la participation des entreprises ne doit pas se limiter aux rencontres. Les opérateurs doivent identifier les problèmes, tester des solutions, investir dans l'innovation et assumer les conséquences environnementales, condition indispensable pour des mécanismes de collecte, traitement et valorisation en milieu insulaire. Du côté du PNUD, Clara Mottura, Coordinatrice régionale ISLANDS basée aux Comores, a rappelé la

mission et la nécessité de sensibiliser aux risques, dont le brûlage à ciel ouvert : « la mauvaise gestion des déchets ne pollue pas seulement les terres et les océans ; elle affecte la santé des populations. C'est pourquoi nous travaillons à la fois sur les politiques publiques, les infrastructures et la sensibilisation ». Visite du centre de récupération de Korogocho à Nairobi, exemple de gestion communautaire.

À l'approche de la dernière phase, le FEM invite à mieux documenter résultats et bonnes pratiques. Jewel Joy Batchasingh, spécialiste environnementale du FEM, a appelé à renforcer la communication et le partage des connaissances pour conserver les enseignements et les répliquer dans d'autres petits États insulaires. Les partenaires ont convenu d'accélérer les activités, renforcer les cadres réglementaires et favoriser les technologies adaptées. Par une collaboration continue entre gouvernements, institutions régionales, secteur privé et partenaires au développement, ISLANDS entend démontrer que l'action collective est un levier puissant pour des bénéfices environnementaux et socio-économiques durables, au profit des générations présentes et futures.

Hamdi Abdillahi Rahilie



SOCIÉTÉ :

ROHFF lance la construction d'un gymnase omnisports à Mbéni

Après plusieurs années d'absence, l'icône franco-comorienne du rap game, Housni Mkouboi, plus connu sous le nom de ROHFF, a fait son grand retour aux Comores. Cette fois-ci, ce n'est pas pour des vacances au bled, mais pour lancer un ambitieux projet la construction du futur gymnase omnisports de sa ville natale, Mbéni.

ROHFF est revenu pour contribuer au développement de sa ville d'origine. Après treize ans d'absence, le célèbre rappeur a regagné son pays natal afin de donner le coup d'envoi à un projet de construction d'un gymnase omnisports, estimé à 650 millions de francs comoriens, soit environ 1,33 million d'euros. Un geste largement salué par la population, qui témoigne de l'attachement de la star du rap français à ses racines. La cérémonie de lancement du projet

s'est tenue dans l'après-midi du dimanche 2 août à Mbéni, en présence des notables ainsi que du maire de la région de Hamahamet.

« Impossible n'est pas Comores, impossible n'est pas Mbénien. Là où un Comorien se trouve, il montre toujours sa présence. Ensemble, nous pouvons bâtir notre pays, notre île, notre région et notre ville natale », a déclaré ROHFF lors de la cérémonie de pose de la première pierre. « Cela fait treize ans que je ne suis pas revenu au pays. Mais je

n'ai jamais oublié mes origines. Je suis Comorien, je suis Mbénien et j'en suis fier. Aujourd'hui est un grand jour pour nous tous. Nous allons poser la première pierre de ce futur gymnase omnisports de notre ville », a-t-il poursuivi.

Évoquant les objectifs du projet, l'artiste a expliqué : « Ce projet a été lancé par notre comité de Mbéni, car nous avons compris que nous avons beaucoup de jeunes qui ont besoin d'espaces pour pratiquer le sport, s'épanouir et partager des

moments ensemble. Ce projet va au-delà du simple cadre sportif. Il représente un investissement dans la jeunesse, un lieu où les talents pourront se révéler et où les valeurs de discipline, de dépassement de soi et de solidarité pourront grandir avec les générations futures. Il comprendra également une grande salle destinée à nos mamans. Nous espérons l'achever très bientôt, par la grâce de Dieu ».

Nassuf Ben Amad

FORUM MOBILITÉ ET DROITS HUMAINS :

La diaspora comorienne réclame satisfaction

Organisé par l'UNACOF dans le cadre du programme de coopération régionale des politiques migratoires (CRPM2), le Forum Mobilité, Droits humains et Diasporas (FMDHD) a placé au centre des débats une question sur la mobilité et des droits humains pour les comoriens d'ici et de la diaspora ce mardi 04 août à la salle de conférence de la faculté des sciences de l'université des Comores.

Lors de l'ouverture de l'atelier, Ibrahim Abdillah, président de l'Union des Associations Comoriennes de France (UNACOF), a tenu à rappeler la vocation de la fédération. L'UNACOF, a-t-il expliqué, s'est donnée pour mission de regrouper le tissu associatif comorien en France afin de mutualiser les ressources et accroître l'impact des initiatives. Elle est également un espace de représentation et de défense des intérêts des associations adhérentes, tout en favorisant les échanges avec d'autres organisations de la diaspora. « Notre objectif est de contribuer au développe-

ment des Comores et de renforcer la solidarité envers la communauté comorienne en France ». Acteurs économiques, chercheurs, membres de la société civile et représentants des agences de voyage étaient présents.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'intégrer les droits humains dans toutes les réformes envisageables. Les témoignages ont mis en lumière les discriminations, les abus tarifaires et les obstacles administratifs rencontrés par les voyageurs. Madame Mariama Abdallah Mhaji, gérante d'une agence spécialisée dans le hajj et la oumra et membre de la diaspora, a apporté un éclairage concret sur les difficultés rencontrées par les petites structures. Elle a souligné « le manque de rentabilité des petites agences locales, souvent fragilisées par des charges lourdes et une clientèle limitée ». Avant d'ajouter : « la dépendance vis-à-vis des grandes agences étrangères pour la confirmation des billets réduit considérablement notre autonomie et nous place dans une situation de vulnérabilité ».

Les échanges ont permis de



dégager plusieurs pistes pour améliorer la mobilité, la réduction des coûts de transport, le renforcement de la coopération régionale pour fluidifier les liaisons aériennes, une meilleure information et transparence pour que les citoyens connaissent leurs droits et les recours possibles, ainsi qu'une implication accrue de la diaspora dans l'élaboration des politiques de mobilités. Le Docteur Bassur Ismael, chercheur à l'université des Comores, a rappelé que

ces orientations doivent tenir compte des défis structurels auxquels la mobilité est confrontée dans le pays. Selon lui, « les mobilités aux Comores sont fragilisées par plusieurs contraintes ».

L'atelier a montré que la mobilité est bien plus qu'une question technique. Elle constitue un pont entre les Comores et sa diaspora. Les recommandations issues de ce forum pourraient tracer la voie vers une politique migratoire plus inclu-

sive et respectueuse des droits humains. C'est dans ce sens qu'Ibrahim Youssouf, qui a représenté l'OIM, a rappelé que la problématique est légitime et reflète les difficultés concrètes rencontrées par la diaspora comorienne. Selon lui, « toute réforme de la mobilité que ça soit interne, régionale et internationale doit s'appuyer sur une approche globale, attentive aux réalités existantes ».

Aticki Ahmed Ismael

ENTRÉE EN 6^e :

Deux candidats introuvables sur les listes

Alors que les résultats de l'examen d'entrée en 6^e session 2026 ont été publiés, deux élèves originaires de Mbatsé se retrouvent dans une situation pour le moins inhabituelle. Bien qu'ils aient régulièrement passé les

épreuves, leurs noms n'apparaissent ni sur la liste des admis, ni sur celle des non-admis, plongeant leurs familles dans l'incompréhension et alimentant les interrogations sur un possible dysfonctionnement administratif.

Mdjassiri Mohamed Soudjay et Izad Ibrahim, deux candidats formés dans une école privée de Mbatsé, ont participé normalement à l'examen d'entrée en 6^e de la session 2026. Comme tous les autres candidats, ils ont déposé leurs dossiers, reçu leurs convocations ainsi que leurs numéros d'inscription, respectivement les 729 et 715, avant de composer le jour des épreuves. Pourtant, lors de la publication des résultats, leurs noms ne figurent sur aucune des listes officielles. Ils ne sont ni déclarés admis, ni classés parmi les candidats non admis. Une situation inédite qui laisse penser que leurs dossiers auraient disparu du système de traitement des résul-

tats.

Selon la seule explication obtenue auprès des services concernés, « lors de la saisie, ces numéros sautent et l'application passe automatiquement au numéro suivant ». Une justification qui, à ce stade, ne permet pas de comprendre les causes exactes de cette anomalie ni les conséquences qu'elle pourrait avoir sur le parcours scolaire des deux élèves. Dans les bases de données, tout se passe comme si ces candidats n'avaient jamais existé, alors même qu'ils disposent de cartes d'examen et qu'ils ont effectivement composé. À l'inverse, les candidats ayant échoué apparaissent bien sur les listes officielles.

Cette affaire soulève plusieurs

interrogations. Comment deux dossiers ont-ils pu disparaître du processus de traitement des résultats ? S'agit-il d'une erreur informatique, d'une défaillance lors de la saisie ou d'un autre dysfonctionnement administratif ? Jusqu'à présent, les responsables de l'Office régional des examens et concours (OREC) de Mohéli n'ont fourni aucune explication officielle détaillée sur cette anomalie. En attendant qu'une clarification soit apportée, les familles des deux candidats demeurent dans l'incertitude, espérant qu'une vérification permettra de rétablir leurs droits dans les plus brefs délais.

Riwad



ASSAINISSEMENT :

L'ANH lance sa transformation par une journée de salubrité

À travers une journée de salubrité organisée mardi 4 août à son siège de Moroni, l'Agence nationale de l'habitat (ANH) a réaffirmé sa volonté d'inscrire la discipline, l'exemplarité et l'amélioration du cadre de travail au cœur de sa gouvernance. Cette initiative s'inscrit dans un vaste programme de modernisation visant à renforcer les capacités institutionnelles et la qualité du service public.

Cette décision témoigne de la volonté affirmée de l'agence nationale pour l'habitat de promouvoir un environnement de travail propre, sain et propice à la performance durable. Dès les premières heures de la matinée, les agents ont participé activement aux travaux de nettoyage, de rangement et d'assainissement des différents espaces. Bureaux, couloirs, salle d'archives, vitres, sanitaires et abords extérieurs ont été passés au peigne fin. Munis de balais, de râteliers et de sacs à ordures, les collaborateurs ont illustré, dans une ambiance conviviale et studieuse, l'esprit de responsabilité, de solidarité et d'engagement qui anime désormais l'institution. Au-

delà de son caractère opérationnel, cette opération revêt une portée hautement symbolique. Elle érige la propreté non pas comme une simple tâche d'intendance, mais comme un véritable acte de management et un socle de la culture institutionnelle.

S'adressant aux participants à l'issue des travaux, le directeur général a salué une mobilisation exemplaire. Il a rappelé avec fermeté que la direction générale, en tant que vitrine de l'Agence, doit toujours être impeccable, quel que soit le contexte. « La propreté de nos locaux constitue un symbole de discipline, de professionnalisme et de respect envers les usagers, les partenaires et les visiteurs de l'Agence. Elle traduit la considération que nous portons au service public », a-t-il souligné devant l'ensemble du personnel. Youssouf Soidiki Halidi, directeur général de l'agence. Il a également insisté sur le fait que cette journée de salubrité s'inscrit dans une vision plus large et structurante de modernisation de l'institution. À cet effet, il a annoncé que l'ANH envisage, dans les années à venir, de mettre en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités institutionnelles.



Ce programme ambitieux s'articulera autour de quatre axes majeurs : la réhabilitation et la modernisation des infrastructures, l'amélioration substantielle des conditions de travail, la dotation en équipements administratifs modernes et performants, ainsi que le renforcement des

compétences du personnel à travers la formation continue. L'objectif est de transformer l'ANH en une administration moderne, agile et orientée résultats, capable de répondre efficacement aux défis persistants du secteur de l'habitat en Union des Comores, notamment l'accès au loge-

ment décent et l'aménagement durable du territoire. Cette journée traduit la détermination de l'ANH à faire de son siège un modèle de bonne gouvernance, d'organisation et d'excellence administrative.

El-Aniou Fatima

TRANSPORT AÉRIEN :

Des avancées vers la licence IATA BSP

L'Association Comorienne des Agences de Voyages (ACAV) a convié les médias, lundi 3 août, à une conférence de presse organisée dans les locaux de l'ancien bâtiment de la SNPSF. Cette rencontre a permis aux responsables de l'association de faire le point sur deux dossiers majeurs pour l'avenir du secteur du voyage aux Comores. Les progrès enregistrés dans le processus d'acquisition de la licence IATA BSP (Billing and Settlement Plan) et les retombées de la participation de l'ACAV à plusieurs forums internationaux organisés récemment au Zimbabwe et en Zambie.

Face aux journalistes, les dirigeants de l'ACAV ont mis en avant les avancées réalisées dans le cadre de l'intégration des agences de voyages comoriennes au système BSP de l'Association du transport aérien international (IATA). Ce mécanisme constitue aujourd'hui une référence mondiale dans la gestion des transactions entre les compagnies aériennes et les agences de voyages. Son adoption permettra aux professionnels comoriens d'accéder à un système sécurisé de facturation et de règlement, conforme aux standards internationaux. « Avec l'accompagnement du gouvernement, nous avons pu mettre en place un document stratégique où nous avons détaillé notre plan et notre stratégie pour le développement du tourisme à tra-

vers notre intégration sur le IATA BSP. Nos travaux nous ont permis d'être invité par l'association des compagnies aériennes africaines lors des récents rencontres au Zimbabwe en 2025 et en Zambie cette année », s'est confié à la presse, le président de l'association, Dr Dhakir Sagaf. Pour rappel, l'obtention du BSP permettrait aux agences locales d'émettre directement des billets pour les compagnies et réduire sensiblement leur dépendance vis-à-vis d'intermédiaires étrangers et de renforcer le secteur du voyage et du tourisme aux Comores.

L'obtention de cette licence représente une étape décisive pour la modernisation du secteur, et reste

le principal objectif de leur intégration au sein de l'IZATA une section africaine de l'IATA, qui gère les agences de transports de l'Afrique Australe. « Notre intégration dans cette organisation n'a qu'un seul objectif, plaise pour avoir le BSP. Lors de la réunion de Harare en 2025, l'IATA nous avait promis que par rapport à nos discussions avec le gouvernement comorien, elle peut nous aider à l'obtenir. Et je peux vous rassurer que le gouvernement a pris cette initiative au sérieux et le dossier est très avancé », poursuit Ibrahim Ali, coordinateur de l'association. Au-delà de la simplification des procédures, le BSP contribue à renforcer la

transparence des opérations financières, à améliorer la discipline de paiement des agences et à instaurer un climat de confiance entre les différents acteurs de la chaîne du transport aérien.

L'ACAV estime également que cette évolution favorisera une meilleure compétitivité des agences de voyages et des compagnies aériennes. « Avec l'obtention du BSP, cela ouvrira la porte à plusieurs opérateurs qui hésitent à venir dans notre pays faute de garantie » d'abord, Ali Soilihi un membre de l'ACAV présent lors de cette conférence de presse. Ainsi les voyageurs comoriens devraient, à terme, bénéficier d'une offre plus

fiable, plus diversifiée et mieux connectée aux réseaux mondiaux de réservation, et surtout aller vers une réduction sensible des billets d'avions vers les Comores. « L'IATA applique des réglementations qu'elle fait respecter à toutes les compagnies aériennes. Et nous sommes sûrs, qu'étant membres de l'IATA, les compagnies qui opèrent aux Comores seront soumises à ces réglementations », de conclure Ali Soilihi.

Pour l'ACAV, une présence sur la scène continentale témoigne de la volonté des agences de voyages comoriennes de s'inscrire pleinement dans les dynamiques de transformation du transport aérien africain. Les échanges menés ont contribué donc à accélérer le processus vers l'intégration de notre pays dans le système BSP. À travers cette conférence, l'association a réaffirmé son ambition d'accompagner la profession vers des standards internationaux plus élevés, tout en plaidant pour un environnement réglementaire et institutionnel favorable au développement du secteur. L'aboutissement du processus d'acquisition de la licence IATA BSP est ainsi présenté comme un levier stratégique pour consolider la crédibilité des agences de voyages comoriennes, attirer davantage de partenaires internationaux et soutenir la croissance du tourisme et du transport aérien dans l'archipel.

Imtiyaz



CHAMPIONNAT DES NATIONS U18 – CAVB ZONE 7 :

Le Championnat a débuté mardi

Après des semaines de préparation, les meilleurs espoirs du volleyball de la région sud de

l'Océan Indien, se retrouveront à partir de ce jour pour une semaine de compétition. Madagascar,

Comores, La Réunion et Maurice seront au rendez-vous du 4 au 12 août au palais des sports de Mahamasina, pour se disputer le trophée de la meilleure équipe des moins de 18 ans de Volleyball. C'est la première fois que cette catégorie d'âge se retrouve pour une aussi prestigieuse compétition.



"Les U18 des Comores mettront le cap sur Madagascar dans trois jours pour disputer, du 4 au 12 août à Antananarivo, la première édition du Championnat des Nations U18 de la CAVB Zone 7 », titrait déjà il y a trois jours, la page officielle du Comité Olympique comorien en prélude au départ de la team Comores. Et de préciser que « la compétition réunira également les sélections de Madagascar, de Maurice et de La Réunion. Les rencontres se dérouleront au Palais des Sports de Mahamasina, théâtre de ce rendez-vous inédit des jeunes volleyeurs de la région ». Le rendez-vous d'Antananarivo constituera un véritable test pour cette jeune sélection comorienne, appelée à

mesurer ses progrès face aux meilleures équipes de la région. Au-delà des résultats, cette première édition du Championnat des Nations U18 représente une opportunité d'acquérir de l'expérience au plus haut niveau régional. Pour la Fédération comorienne de volleyball (FCV), ce tournoi s'inscrit dans une stratégie de préparation des futures générations appelées à défendre les couleurs nationales.

Les performances des jeunes Cœlacanthes seront donc suivies avec une attention particulière. Une belle campagne à Madagascar pourrait également renforcer la confiance du groupe et accélérer son développement. De quoi nourrir de réelles ambitions pour l'avenir du volleyball comorien. Elyas Abdounourou, jeune volleyeur, qui a déjà fait ses preuves dans le passé s'est dit prêt pour cette nouvelle aventure. « On se prépare bientôt, ou on aura une compétition à Madagascar. On aura une compétition en salle et une compétition en beach-soccer pour les U18 ». Pour le président de la Fédération, l'espoir et permis dans la mesure où les deux équipes qui vont représen-

ter les Comores sont d'un bon niveau. « Ce sont deux équipes très prometteuses. Notre équipe en salle a déjà fait médaille de bronze aux Seychelles, alors que celle de beach-soccer a fait pareil lors de sa dernière sortie en Algérie ». Fortes de leurs précédents résultats sur la scène régionale et continentale, les sélections comoriennes abordent ce rendez-vous avec des ambitions légitimes.

Les performances réalisées aux Seychelles et en Algérie témoignent du travail accompli ces dernières années par la Fédération comorienne de volleyball. À Antananarivo, les jeunes Cœlacanthes auront l'occasion de confirmer cette progression face à des adversaires relevés. Au-delà de la quête de médailles, cette compétition représente une étape importante dans leur apprentissage du haut niveau. Chaque rencontre servira à renforcer leur expérience et leur cohésion. Autant d'atouts qui pourraient permettre aux Comores de s'affirmer comme une nation montante du volleyball dans la zone 7 de la CAVB.

Imtiyaz

SPORT-INSTITUTION :

Le ministère met les fédérations sous tutelle

C'est sans précédent dans l'histoire du sport comorien. À une année des jeux des îles, le ministère des sports suspend toute organisation d'une assemblée générale (Ordinaire, Élective) par les fédérations membres du Comité Olympique comorien. Le ministère justifie cette décision, par dit-il, un souci de préserver la stabilité et la continuité dans la gouvernance des différentes fédérations existantes.

Par courrier en date du 14 juillet, envoyé au COSIC et signé par le secrétaire général du ministère des sports, nous pouvons lire ceci : « La Comores s'apprête à accueillir, pour la première fois de son histoire, les Jeux des Îles de l'Océan Indien, échéance majeure qui mobilise l'ensemble de l'appareil sportif national et engage la crédibilité de notre pays devant la région. » Et le courrier de continuer : « C'est dans cet esprit que je vous informe de la décision de suspendre, avec effet immédiat et jusqu'à la clôture des Jeux des Îles de l'Océan Indien ainsi qu'à l'issue de la saison olympique, la tenue de toute assemblée générale au sein des fédérations sportives nationales affiliées à votre comité. » Une suspension qui pose question, car elle ne se conforme à aucun texte existant. Pire, elle va à l'en-

contre de la charte olympique notamment la règle 29 sur les Comités Nationaux Olympiques. « Les Comités Nationaux Olympiques doivent préserver leur autonomie et résister à toutes les pressions, y compris, mais sans s'y restreindre, les pressions politiques, juridiques, religieuses ou économiques, qui pourraient les empêcher de se conformer à la Charte olympique », et des statuts du Comité Olympique sur l'autonomie de ses membres « Chaque membre du COSIC, personne morale ou physique, doit gérer, administrer et diriger les activités sportives dont il a la charge, en toute indépendance sans l'ingérence d'un tiers. »

En envoyant ce courrier au COSIC, le ministre avait comme justification, la prévention des troubles qui pourraient survenir lors des assemblées générales, surtout si celles-ci doivent avoir comme objet le changement de bureau. « L'expérience démontre que les assemblées générales, singulièrement lorsqu'elles portent sur le renouvellement des instances, peuvent donner lieu à des tensions, des recours ou des scissions internes. » Un argument qui frise le paternalisme, laissant entendre que les dirigeants sportifs comoriens ne seraient pas suffisamment responsables pour concilier leurs obligations statutaires avec la préparation des

Jeux des Îles. Or, le véritable risque réside ailleurs : en imposant une suspension générale des assemblées, le ministère semble faire abstraction des obligations auxquelles les fédérations sont soumises vis-à-vis de leurs instances internationales, au risque de les placer en situation de non-conformité et de les exposer à des mesures disciplinaires.

Cette longue lettre du ministère de la jeunesse et sports envoyé au COSIC, intervient dans un contexte de tension, et où plusieurs fédérations se trouvent déjà, soit dans l'irrégularité pour cause de fin de mandat, soit font face à des conflits internes qui sont parfois substantiels à toute association. Le problème en réalité demeure, l'incapacité du Comité Olympique à résoudre les problèmes de ses membres. La Fédération de judo se trouve dans une situation telle, qu'organiser les compétitions internes semble relever du chimère. Pire, on nous dit que l'une des parties en conflit avec le bureau actuel jugé illégal à enlever le tatami à l'INJS pour empêcher toute organisation de compétitions. Mais ce geste symbolique soit-il ne fait que confirmer la réalité d'une fédération qui n'a plus organisé de compétition depuis trois ans. Une situation préoccupante, mais qui ne semble guère être la première des préoccupations des



autorités, à en croire, Saïd Louey Saïd Ali. « Face à cette situation, le ministère chargé des Sports, en concertation avec le Comité olympique et sportif des îles Comores (COSIC), envisagerait la signature d'un arrêté portant suspension de la Fédération comorienne de judo. Selon plusieurs sources, cette décision serait toutefois retardée par des démarches de lobbying entreprises en coulisses afin d'en différer la publication. »

En privilégiant la stabilité institutionnelle au détriment du respect des échéances statutaires des fédérations, le ministère ne risque-t-il pas de produire l'effet inverse de celui recherché ? « Les fédérations dont le mandat arriverait à échéance durant cette période sont invitées à en assurer la continuité par intérim, dans le respect de leurs statuts

respectifs, jusqu'à la levée de la présente mesure », prévoit le courrier. En effet, une telle décision pourrait placer certaines fédérations en situation de non-conformité vis-à-vis de leurs fédérations internationales, avec, à la clé, des sanctions susceptibles d'affecter directement les athlètes. La Charte olympique rappelle d'ailleurs que la Commission exécutive du CIO peut prendre « toute décision appropriée pour la protection du Mouvement olympique », notamment « la suspension ou le retrait de la reconnaissance » d'un Comité National Olympique ou d'une fédération lorsqu'un acte gouvernemental ou une réglementation entrave son autonomie.

Imtiyaz

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

11 projets validés pour protéger les îles

Le Comité national de pilotage du Programme de microfinance-ments du FEM s'est réuni le 3 août dernier à la salle conférence du Pnud pour dresser le bilan de la première année de la phase OP8/Y2 et préparer la suivante. Sur 34 propositions reçues, 11 projets communautaires ont été retenus pour renforcer la protection des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la résilience climatique dans les trois îles de l'archipel.

Au total, 11 projets sur 34 ont été retenus pour la phase OP8 du Programme de Microfinancements du FEM (PMF/PNUD/FEM). Ces projets, répartis sur Ngazidja, Ndzouani et Mwali, visent la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire. Parmi les 11 projets sélectionnés figurent : Agriculteur durable (Muyelewano Mwema), qui vise à renforcer la production maraîchère pour stopper l'utilisation des pesticides, Pêche artisanale durable - Protection du Cœlacanthe (Malozi Mema Scoop), axé sur la restauration et la protection de la mangrove, le nettoyage, la sensibilisation des pêcheurs et la formation continue, ainsi que le projet du Parc National

Mitsamiouli - Ndroudé, dont l'objectif est la restauration côtière et la résilience climatique. L'ensemble de ces projets, vise à renforcer le reboisement, l'économie bleue, la sécurité alimentaire et surtout à protéger l'assiette comorienne. Prenant la parole, le Coordinateur national du PMF, Adame Hamadi, a précisé que « sur 34 projets reçus, 11 ont été sélectionnés » à l'issue d'un processus rigoureux, soulignant que cette réunion a pour but d'étudier ensemble le déroulement de ces projets après six mois d'accompagnement. Dans son discours, le représentant résident du PNUD, Luca Monge Roffarello, a rappelé qu'« au cours de la première année de la phase OP8, un montant de 420 000 dollars américains a été mobilisé pour soutenir onze projets communautaires répartis dans six aires protégées marines et terrestres de l'Union des Comores », avec un taux d'exécution de la première tranche avoisinant 90%. Abordant la deuxième année, il a indiqué qu'« une nouvelle enveloppe d'environ 480 000 dollars américains est prévue pour financer les prochains projets » et que cette étape « place le Comité national de pilotage au cœur du processus de sélection et d'orientation stratégique ». Il a insisté sur le fait



qu'« il vous reviendra de conduire une sélection rigoureuse, transparente et équitable des initiatives les plus pertinentes, les plus viables et les plus susceptibles de produire des résultats durables », en encourageant à « privilégier les initiatives qui associent un solide ancrage communautaire, une viabilité économique crédible et des effets mesurables sur la protection des écosystèmes marins et terrestres ». De son côté, le directeur général adjoint de l'environnement et des

forêts Mohamed Said Mkandzile a salué un programme qui incarne « une vision partagée : celle d'une conservation participative de notre patrimoine naturel, ancrée dans les réalités locales », affirmant que « les résultats de la phase OP8/Y1 parlent d'eux-mêmes : onze projets concrets mis en œuvre au sein de six aires protégées, avec des impacts visibles, mesurables et durablement ancrés dans les territoires ». Il a précisé que c'est « un programme qui est bien plus qu'un outil financier : c'est un

levier de transformation sociale, un catalyseur d'innovation environnementale, et un pont entre les aires protégées et les populations qui en sont les premières bénéficiaires ». La réunion a regroupé le représentant résident du PNUD, les membres du comité national de pilotage, le coordinateur du SGP, l'Union des Chambres d'Agriculture et d'élevage et d'autres institutions nationales.

El-Aniou Fatima



Avis de marché

NATURE DU MARCHE : Fournitures

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHE : ACQUISITION DE MATERIELS AUDIOVISUELS

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

Projet : KOMOR INITIATIVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :
Les critères de notation des offres se feront comme suit : **Critère 1 :** prix des prestations (la notation financière [NF] sur 40 points maximum) ; **Critère 2 :** Qualité technique (NT sur 60 points maximum).

Le soumissionnaire qui aura l'offre financière la moins-disante parmi les candidatures se verra attribuer la note maximale de 40 points.

La note financière est obtenue pour chaque candidat par application de la formule : nombre de point maximum x montant de l'offre financière la moins-disante / montant de l'offre financière du candidat noté.

La note globale finale de chaque offre est obtenue par addition de la note technique et de la note financière.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION:
Le dossier de consultation est gratuit.
Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
La date limite de soumission est fixée au 10/08/2026 à 18h00 (heure de Moroni)

PROCEDURES DE RECOURS :
L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : tj-paris@justice.fr.

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : tj-paris@justice.fr